

Délibération n°2025_DEL_128

Objet	Finances : Affectation définitive des résultats de clôture 2024 – Budget Annexe – Eau potable
Nomenclature de l'acte	7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 40
 Date de la convocation : 24 juin 2025

Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, CHASSAGNE Eric, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, CHAUVETET Béatrice, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, ABRY Michel, AUGUSTIN Laëtitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- M. DULAC Christian qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Serge
- M. TRUFFET Nicolas qui a donné pouvoir à MME AUGUSTIN Laëtitia
- M. VIOLLET Michaël qui a donné pouvoir à MME CHAUVETET Béatrice
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ZAMPARO Justine

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : MME Marie GIVEL, Vice-présidente

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2025_DEL_112 en date du 30 juin 2025 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2024 du budget Eau potable ;

Vu la délibération 2024_DEL_120 en date du 30 juin 2025 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2024 du budget Eau potable ;

Considérant que les résultats de clôture 2024 identifiés au Compte Administratif 2024 et confirmés par le compte de gestion 2024 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2025 par délibération 2025_DEL_077 du 31 mars 2025 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2024 du budget Eau potable ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 164 264,95	G 5 407 238,29	G-A 242 973,34
	Section d'investissement	B 1 403 872,98	H 1 348 316,64	H-B -55 556,34

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 940 233,75 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 55 763,35 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 623 901,28	Q= G+H+I+J 10 695 788,68	=Q-P 4 071 887,40

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 19 040,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 338 273,92	L 1 030 345,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 357 313,92	= K+L 1 030 345,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 183 304,95	= G+I+K 9 347 472,04	4 164 167,09
	Section d'investissement	= B+D+F 2 797 910,25	= H+J+L 2 378 661,64	-419 248,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 981 215,20	= G+H+I+J+K+L 11 726 133,68	3 744 918,48

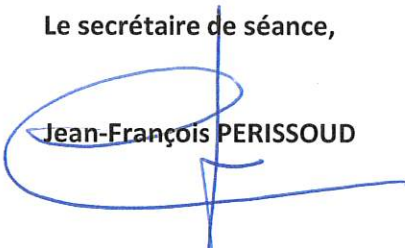
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2024 qui ont par ailleurs fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2025 par délibération 2025_DEL_077 du 31 mars 2025.
- **REPORTE** le résultat de clôture au 31 décembre 2024 de la section de fonctionnement chiffré à un excédent de 3 763 958,48 € (dont excédent d'exploitation de l'année 2024 de 242 973,34€ après avoir affecté à la section d'investissement 419 248,61 € au regard du besoin de financement et **REPORTE** notamment 19 040 € de restes à réaliser en dépenses de la section de fonctionnement ;
- **REPORTE** à la section d'investissement, le résultat de clôture au 31 décembre 2024 déficitaire de 111 319,69 € et les restes à réaliser au 31 décembre 2024 qui s'élèvent à hauteur de 1 338 273,92€ en dépenses et 1 030 345 € en recettes.

(Données conformes à la délibération 2025_DEL_076 du 31 mars 2025).

Le secrétaire de séance,


Jean-François PERISSOUD

Le Président,


François RAVOIRE



Délibération transmise en Préfecture le : 15 JUIL. 2025

Délibération publiée le : 15 JUIL. 2025